

Chronique forestière

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **54 (1903)**

Heft 6

PDF erstellt am: **04.10.2022**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Chronique forestière.

Cantons.

Vaud. La Société vaudoise des forestiers a eu vendredi 29 et samedi 30 mai, à Yverdon, sa séance ordinaire d'été. Le programme comportait une assemblée générale au collège, une visite de la forêt cantonale de Suchy et, pour le samedi, une excursion dans les bois de la ville et les grèves du lac.

Environ 110 participants parmi lesquels le chef du Département, M. Duplaquet, inspecteur des eaux et forêts à Chantilly, quelques forestiers fribourgeois et neuchâtelois et de très nombreux gardes forestiers.

L'admission de 27 nouveaux membres porte à 319 l'effectif de la société vaudoise.

La séance a été fort intéressante et l'on a entendu un nombre exceptionnel de communications, sur lesquelles nous espérons obtenir des renseignements plus complets que nous publierons volontiers dans le Journal.

Le Comité a présenté ensuite ses propositions touchant l'emploi des intérêts du fonds de Morsier. Deux solutions sont en présence : allocation de primes et de récompenses aux gardes forestiers les plus méritants, ou bien subsides à des sociétés forestières scolaires dont la société aurait à provoquer la création. L'assemblée a admis en principe de subsidier les deux choses, pour autant que l'Etat voudra bien l'aider dans cette nouvelle tâche.

Fribourg. *Cours de gardes.* Dernièrement s'est terminé à Broc, le cours de sylviculture donné aux gardes forestiers des I^r et III^{me} arrondissements, soit des districts de la Gruyère, de la Sarine et de la Singine. Le cours a été suivi par 40 élèves. Quelques jeunes gens, désireux d'étendre la sphère de leurs connaissances, avaient obtenu, bien qu'étrangers à l'administration forestière, de pouvoir profiter des leçons de sylviculture données par MM. les inspecteurs de Weck et Barras. L'Etat avait subsidié les élèves en leur payant la pension et une petite solde.

Des poissons bien gardés. Le territoire cantonal est divisé, pour la surveillance de la pêche, en 4 arrondissements comprenant 38 zones. L'inspecteur cantonal des forêts a la surveillance générale sur le personnel et sur les établissements de pisciculture. Sous ses ordres sont les inspecteurs forestiers et les gardes-pêche. Il y a un garde chef par district et un garde-pêche par zone.

Le régiment de surveillance comprend donc : le directeur militaire, l'inspecteur cantonal et les quatre inspecteurs forestiers d'arrondissements, sept gardes-chefs et trente-huit gardes-pêche : 51 personnes en tout. Nos poissons sont bien gardés.

Etranger.

Wurtemberg. Afin de mettre un terme au nombre sans cesse croissant des étudiants forestiers, le Département des Finances vient de prendre la décision suivante :

Le fait d'avoir subi avec succès les examens règlementaires ne donne pas le droit au candidat d'obtenir une place dans le service forestier de l'Etat. En outre, divers gouvernements confédérés ayant pris une disposition limitant le nombre des étudiants admis dans les écoles forestières, il sera exigé des candidats venant d'ailleurs qu'ils renoncent au droit d'engagement dans le service forestier d'Etat wurtembergeois.



Bibliographie.

Sylviculture, par A. Fron, ingénieur-agronome, inspecteur adjoint des eaux et forêts, professeur à l'école forestière des Barres. 1 vol. in-16 de 563 pages avec 55 photogravures (Encyclopédie Agricole), broché 5 frs.; cartonné 6 frs. (Librairie J.-B. Baillière, et fils, 19, rue Hautefeuille, à Paris.

L'enseignement forestier, longtemps négligé en dehors des Ecoles spéciales et des grandes Ecoles d'agriculture, tend à se répandre dans toutes les classes de la société, et à prendre dans nos établissements publics le rang auquel il a droit. Un peu partout des hommes dévoués à la sylviculture, cherchent à faire comprendre l'utilité des massifs boisés et le rôle que les forêts et le reboisement sont appelés à jouer de nos jours dans l'économie générale du pays.

En résumant dans un ouvrage classique les principes fondamentaux de la sylviculture, M^r Fron a voulu répandre ces notions au sein des populations agricoles afin de faire comprendre la forêt, de la faire aimer et respecter et donner en même temps les notions pratiques nécessaires au propriétaire qui gère un domaine boisé; pour donner plus d'intérêt à ses descriptions l'auteur reproduit une série de vues photographiques prises par lui au cours de ses tournées forestières ou empruntées à l'intéressant ouvrage de MM. Boppe et Jolyet. — Voici un aperçu des matières traitées :

1. *La forêt et ses éléments constitutifs.* — Vie de l'arbre en général. Forêts et peuplements. Principales essences forestières: I. Chêne rouvre et chêne pédonculé. II. Hêtre. III. Charme. IV. Sapin pectiné. V. Pin sylvestre. VI. Chêne yeuse ou chêne vert. VII. Pin maritime. VIII. Epicéa commun. IX. Mélèze. X. Pin d'Alep. XI. Chêne tauzin. XII. Chêne occidentale. XIII. Chêne-liège. Tableau des essences secondaires ou disséminées. Tableau général pour reconnaître les arbres, arbustes ou arbrisseaux. — Diverses formes de peuplements: I. Futaie. Peuplements réguliers. Peuplements irréguliers. Réserve sur coupe définitive. II. Taillis. III. Taillis composé. — Etat de la forêt. Comparaison entre les différentes formes de peuplement.

II. *Pratique sylvicole.* — Repeuplement: Repeuplement artificiel. Boisement par semis direct et par plantations. Repeuplement par bouture et par marcottes. Repeuplements par semis naturels. Régénérations par coupes succes-